

La cathédrale gothique septentrionale dans le Midi, symbole royaliste ou formule ambitieuse ?

Christian Freigang

Maître de conférences d'Histoire de l'Art à l'Université de Göttingen

L'adoption du langage architectural du Nord pour la mise en œuvre des grandes cathédrales languedociennes à partir des années 70 du XIII^e siècle a été souvent interprétée dans le sens d'une symbolique royaliste attribuée au concept de la cathédrale classique. Or, étant donné que le clergé cathédral menait sa propre politique locale il est plus raisonnable de penser que le concept de la cathédrale du Nord a été adopté à cause de sa qualité comme signe généralisé et disponible sur un plan « international » des très hautes ambitions attachées à un projet architectural. L'édification des grandes cathédrales est plutôt la réponse du clergé à un contexte régional spécifique à partir du milieu du XIII^e siècle, caractérisé, d'une part, par la prospérité du clergé cathédral ainsi que, d'autre part, par des rivalités grandissantes de ce dernier avec de multiples institutions royales, ecclésiastiques et communales.

The adoption of the architectural language of the north for the construction of the great cathedrals of the Languedoc from the 1270s onwards has often been interpreted as the attribution of a set of royalist symbols to the classic cathedral concept. However, given that the cathedral clergy were engaged in their own local politics, a more reasonable view would be that the concept of the northern cathedral was adopted because it was seen as a generalized sign, a sign available at an « international » level, that extremely high ambitions were riding on a particular architectural project. The erection of these great cathedrals was thus the response of the clergy to a specific regional context from the mid-thirteenth century onwards, characterized on the one hand by the prosperity of the cathedral clergy and, on the other, by the increasing rivalry between the latter and numerous royal, ecclesiastical and local institutions.



Fig. 1 - Narbonne, la cité archiépiscopale, côté sud-ouest. Photo C. Freigang.

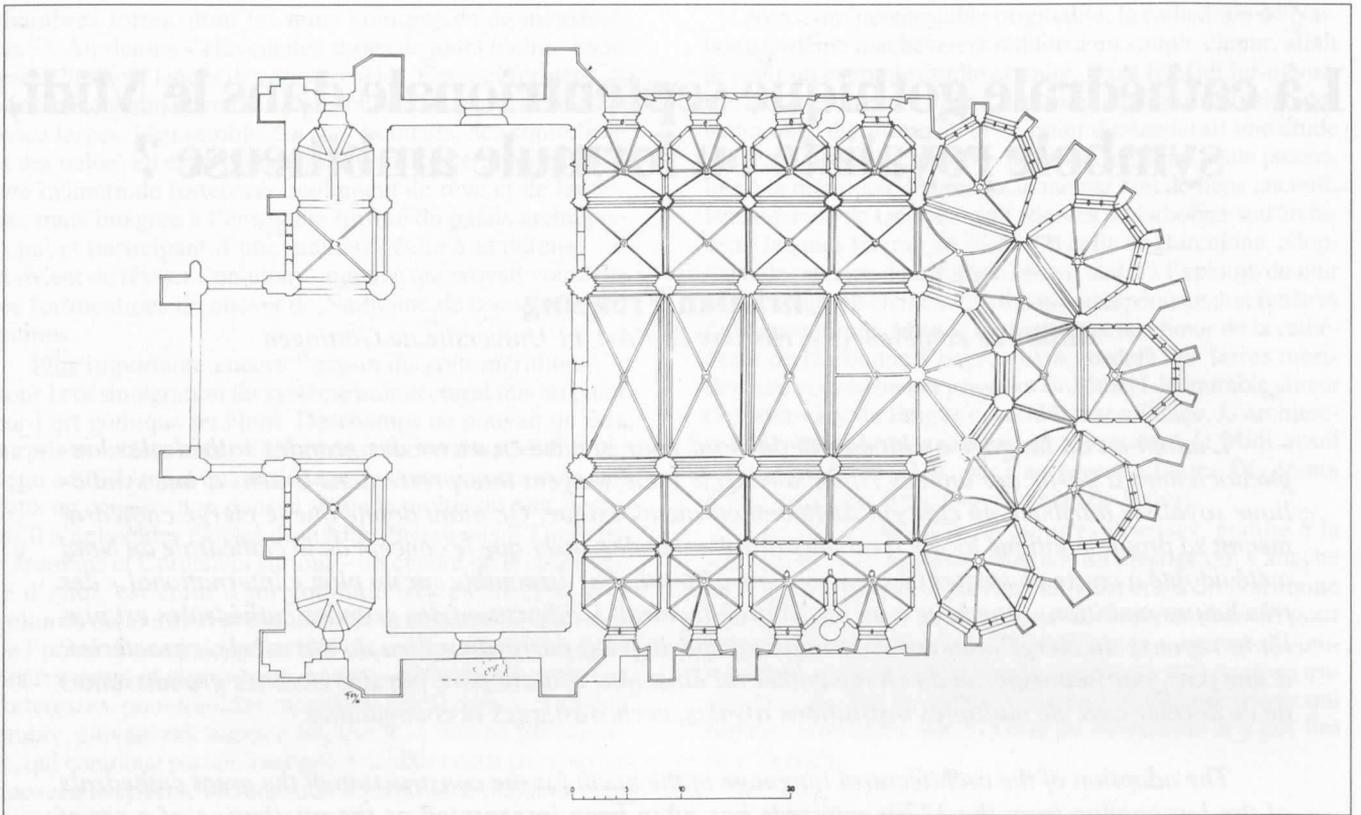


Fig 2 - Narbonne, ancienne cathédrale Saint-Just et Saint-Pasteur, plan, état actuel. Dessin C. Freigang.

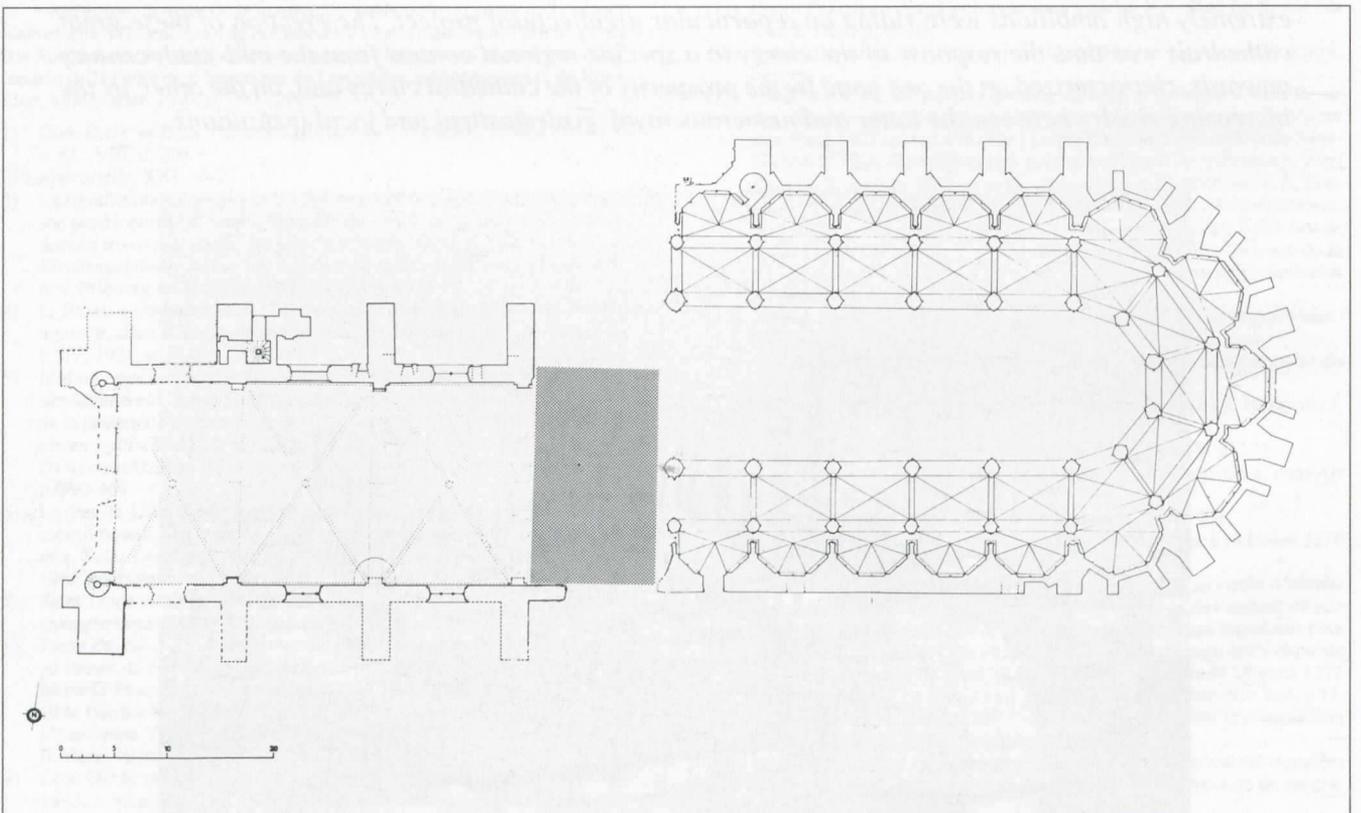


Fig 3 - Toulouse, cathédrale Saint-Etienne, plan vers la fin du XIV^e siècle. Dessin C. Freigang.

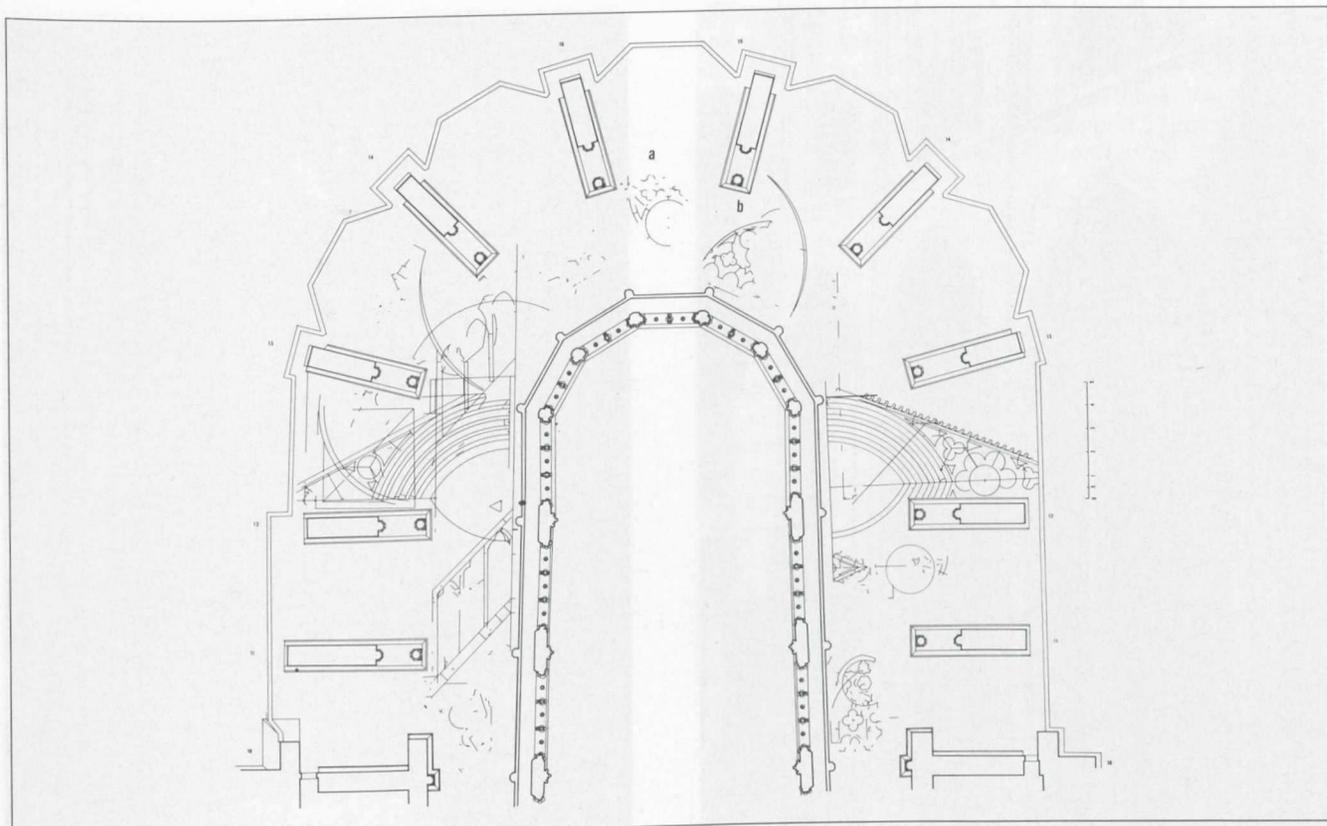


Fig. 4 - Rodez, cathédrale Notre-Dame, plan, état actuel. Dessin Service de l'Architecture de l'Aveyron.

Lorsqu'on posa, le 3 avril 1272, la première pierre de la cathédrale Saint-Just de Narbonne (fig. 1), la plus grande partie de la province ecclésiastique de cette église métropolitaine se trouvait, depuis presque un demi-siècle, intégrée au territoire de la couronne française. Les sénéschausées de Beaucaire et de Carcassonne (érigées en 1229) et de Toulouse (1271) avaient réussi à démanteler l'ancienne infrastructure féodale et à créer de nouvelles circonscriptions administratives étroitement liées à la couronne. Certes, cette adoption d'un nouveau système politique n'allait pas forcément de pair avec une « colonisation » culturelle dans le sens moderne⁽¹⁾. Cependant, pour ce qui est de l'architecture ecclésiastique, l'annexion du Midi par les Français semble tout au moins avoir influencé la forme de maints projets de la région à cette époque. Beaucoup de cathédrales languedociennes, qui ont été reconstruites à partir des années 1270, reprennent, en effet, les formules typiques de l'architecture gothique du Nord de la France. Les parentés s'observent surtout au niveau des dispositions générales des cathédrales de Narbonne, Toulouse et Rodez (fig. 2 à 4). Le chœur étendu, entouré d'un déambulatoire et de chapelles rayonnantes, l'élévation basilicale à trois niveaux avec triforium, les arcs boutants, enfin, le transept entre la nef et le chevet adoptent des caractères répandus dans l'architecture gothique septentrionale. Des analogies de détails permettent de vérifier ces observations : les fenêtres relativement larges, ornées d'un remplage, les piliers fasciculés et les profils des moulures (fig. 5, 6) sont semblables, sinon identiques, au vocabulaire du gothique septentrional. Cette évidente coïncidence chronologique entre l'établissement du

pouvoir royal et l'importation de l'architecture de l'Ile de France dans le Midi a bien évidemment incité à interpréter cette architecture comme un symbole de la monarchie ou de la victoire des Français du Nord sur les Albigeois. Les études entreprises par Raymond Rey⁽²⁾, Robert Branner⁽³⁾, Dieter Kimpel et Robert Suckale⁽⁴⁾ ou Marcel Durliat⁽⁵⁾ exposent cet aspect avec pertinence. L'évidence apparente de cette interprétation devrait renforcer une idée chère aux historiens de l'art, à savoir que l'architecture gothique peut être regardée comme une sorte de manifestation politique, idée qui aurait prétendument été forgée en premier lieu par le créateur de ce nouveau langage architectural, l'Abbé Suger de Saint-Denis⁽⁶⁾.

Or, si cette relation entre pouvoir royal et architecture gothique peut être vérifiée dans une certaine mesure pour le royaume de Castille à la même époque (cathédrales de Burgos, de León et de Tolède ainsi que l'église cistercienne de Las Huelgas), de nombreux problèmes se posent quand une telle interprétation est appliquée à l'architecture gothique en France. Certes, beaucoup d'indices nous signalent le soutien royal en faveur de maintes institutions ecclésiastiques, mais les sources historiques susceptibles de témoigner d'une intervention directe de l'administration royale sur la disposition d'un projet d'église manquent. Pour ce qui est plus particulièrement du Languedoc, on peut s'étonner que Saint-Just ait été commencé seulement quarante ans après l'annexion de la région. Par contre, en Guyenne, où le roi d'Angleterre est seigneur immédiat à cette époque, on constate, à partir des années 1230 déjà, la construction d'un grand nombre de cathédrales dans le style du Nord : les parties

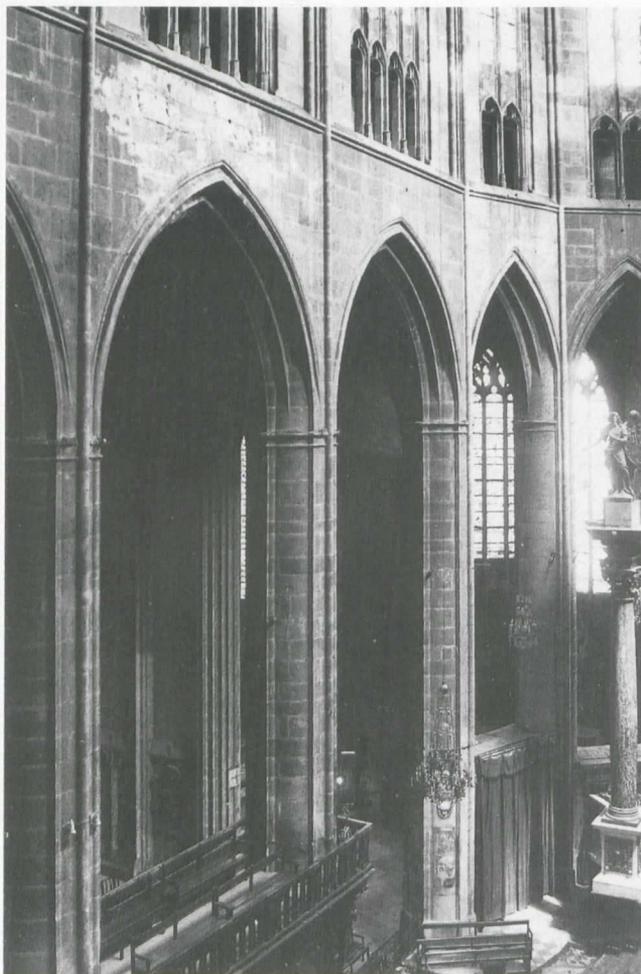


Fig. 5 - Narbonne, ancienne cathédrale Saint-Just et Saint-Pasteur, partie orientale du chœur. Photo C. Freigang.



Fig. 6 - Narbonne, ancienne cathédrale des Saints Just et Pasteur, déambulatoire, photographies anciennes. Photo Bildarchiv Foto Marburg.

occidentales de la cathédrale de Bazas, commencées vers 1233⁽⁷⁾, le portail des cathédrales de Dax⁽⁸⁾ et de Bayonne, celle-ci vraisemblablement commencée pendant les années 1240⁽⁹⁾, sont des exemples d'une architecture à la française dans une région où le roi de France n'a pas de pouvoir politique effectif à cette époque. De plus, à Narbonne même, une église appartenant à la typologie de la cathédrale gothique classique – avec déambulatoire, triforium et façade ouest à deux tours – apparaît déjà avec la reconstruction de la collégiale Saint-Paul à partir de 1224 (fig. 10, 11), avant l'installation de l'administration capétienne⁽¹⁰⁾. Une analyse stylistique de ce monument – à tort méconnu – montrerait qu'il s'agit d'une synthèse intelligente de motifs architecturaux du Beauvaisis, de la Normandie et de l'Île de France.

À un niveau plus général, le rayonnement de l'architecture gothique septentrionale est un phénomène qui s'observe dans beaucoup de régions européennes à cette époque. Rappelons brièvement, que le concept de la cathédrale classique du Nord de la France connaît, à partir du milieu du XIII^e siècle, un succès inouï à León en Castille, à Westminster en Angleterre, à Cologne, etc. Dans tous ces cas, il s'agit certes de l'adoption d'une architecture raffinée et moderne – et cela veut apparemment dire à cette époque : française. Mais il serait certainement difficile de tenter de voir la forme

de toutes ces constructions comme ce résultat de l'influence capétienne.

Comment situer, dans ce contexte, Saint-Just de Narbonne et les autres grands projets languedociens de cette époque ? En ce qui concerne la cathédrale de Narbonne, on s'est appuyé sur deux indices qui pourraient, en fait, parler en faveur d'une iconographie royaliste, véritable « programme » politique qui serait à la base de la mise en œuvre du bâtiment. D'une part, il est vraisemblable que Gui Foulques, archevêque de Narbonne de 1259 à 1262, et éminent conseiller de Louis IX, soit à l'origine de la construction de la nouvelle cathédrale⁽¹¹⁾. D'autre part, on dispose d'un texte, attribué à ce même Gui Foulques, qui réclame, comme modèle de Saint-Just, les « églises nobles du royaume de France » Or, ce texte, en vérité, fait partie d'un procès opposant au milieu du XIV^e siècle les consuls et le chapitre de Narbonne à propos de la construction de la nef de la cathédrale⁽¹²⁾. Ainsi, ce texte ne saurait être considéré en aucun cas comme une sorte de programme initial pour l'église.

Quant à l'influence hypothétique de Gui Foulques, il convient de souligner que, même si on pouvait préciser qu'il a effectivement été l'instigateur des travaux, les motivations et intentions précises de la construction seraient encore loin

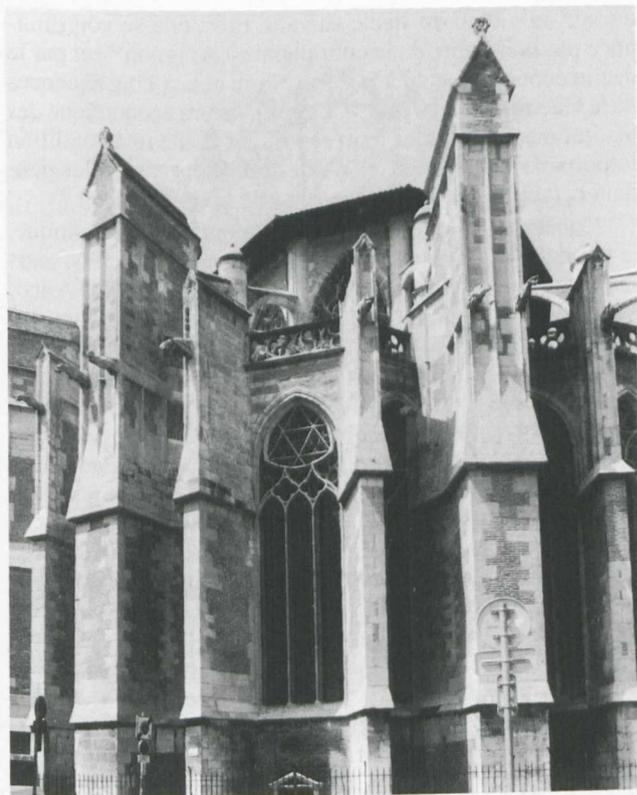


Fig. 7 - Toulouse, cathédrale Saint-Etienne, chapelles radiales.
Photo C. Freigang.

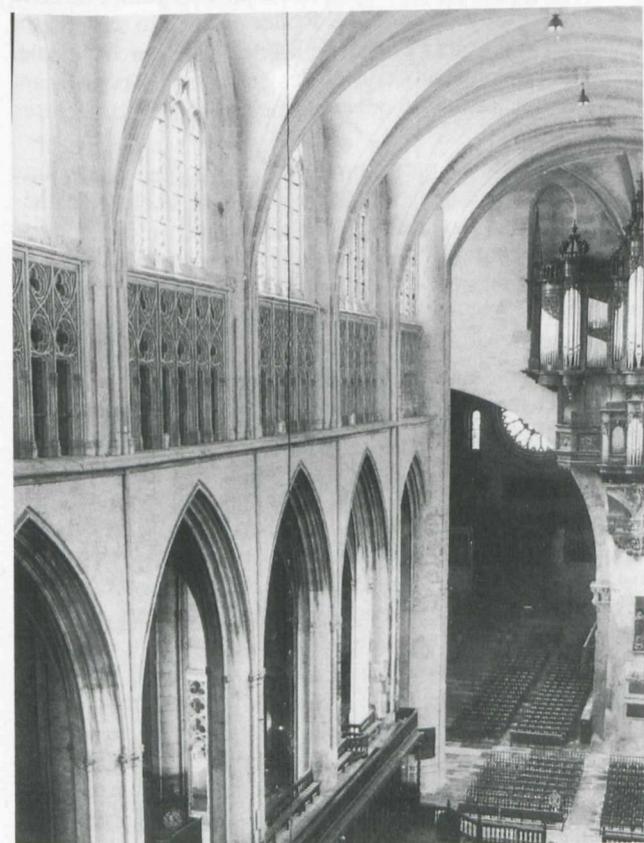


Fig. 8 - Toulouse, cathédrale Saint-Etienne, vue intérieure vers l'ouest. Photo C. Freigang.

d'être claires. D'une façon générale, les prélats languedociens ont certainement joué un rôle important comme initiateurs des nouvelles cathédrales. Outre Gui Foulques on pourrait citer Bertrand de l'Île Jourdain à Toulouse, Raymond de Calmont à Rodez ou Gérard de Malemort à Limoges⁽¹³⁾. Or, insistons sur le fait qu'à part les prélats narbonnais, ces évêques ne jouent pas toujours un rôle prépondérant dans la politique des Capétiens, comme Bertrand de l'Île à Toulouse, Raymond de Calmont à Rodez ou Pierre de Rochefort à Carcassonne. La biographie de Bertrand de l'Île, par exemple, ne révèle pas d'indice significatif attestant son engagement en faveur de la politique capétienne à Toulouse. Son activité semble s'orienter surtout au profit de son institution ecclésiastique et de sa propre famille⁽¹⁴⁾. Par contre, il y a également des prélats, qui tout en étant engagés dans la politique de la couronne, n'agissent pas en tant que mécènes extraordinaires, comme Pierre de la Chapelle-Taillefer, évêque de Carcassonne et de Toulouse et diplomate au service de Philippe le Bel⁽¹⁵⁾. L'archevêque de Narbonne, Maurin, combattant avec saint-Louis dans la Croisade de 1270, se retire dans une certaine mesure, en 1271, du projet de la cathédrale Saint-Just. Ainsi, il réduit les contributions de financement qu'il avait promises quatre ans auparavant et il refuse que la nouvelle église soit bâtie sur son terrain; finalement, elle occupera exclusivement le terrain du chapitre⁽¹⁶⁾. Ces indices suffisent à démontrer que, bien que souvent avancés, les rapports entre les biographies de certains prélats languedociens d'une part, et l'avancement d'un projet architectural d'autre part s'avèrent, généralement, peu spécifiques pour expliquer la complexité de la mise en œuvre d'un investissement tel que l'édification d'une cathédrale gothique.

En mettant en lumière les commanditaires de nouveaux projets, il ne faut pas négliger, cependant, l'importance des chapitres pour l'administration et le financement de ces oeuvres. En effet, à Narbonne, c'est le chapitre qui consacre son cloître à la nouvelle construction et qui contribue, dans une large mesure, aux dépenses nécessaires⁽¹⁷⁾. Finalement, au milieu du XIV^e siècle, le projet de la cathédrale deviendra la tâche exclusive des chanoines⁽¹⁸⁾. Malheureusement, la composition sociologique des chapitres en Languedoc n'est pas très claire. Il semble néanmoins qu'au XIII^e siècle ils se composaient essentiellement de gens originaires du pays⁽¹⁹⁾. Le roi, lui, n'a pratiquement pas de droit dans ce domaine. Le droit de collation royale, connu pour les régions septentrionales, fait entièrement défaut dans le Midi. Mais, même si on étend le champ d'investigation à tout le royaume, il n'existe aucun indice susceptible de suggérer une intervention royale pour le financement de la construction d'une église cathédrale à cette époque. Le seul projet d'église qui figure dans les comptes royaux autour de 1300 est celui de l'église mémoriale de Saint-Louis à Poissy, près de Paris⁽²⁰⁾. Si on a, comme à Narbonne, connaissance des prestations annuelles de la part du roi en faveur d'un chapitre, elles sont uniquement destinées aux offices devant être célébrés à la mémoire des rois Louis VIII, Louis IX et Philippe III. Les entrailles de ce dernier étant ensevelies à Narbonne⁽²¹⁾ les paiements royaux ont le but d'approvisionner le culte funéral, mais ils n'entrent pas dans le « budget » de la fabrique de la cathédrale.

En dépit des incertitudes relatives à la complexité de la composition sociologique des chapitres, aux rôles précis des

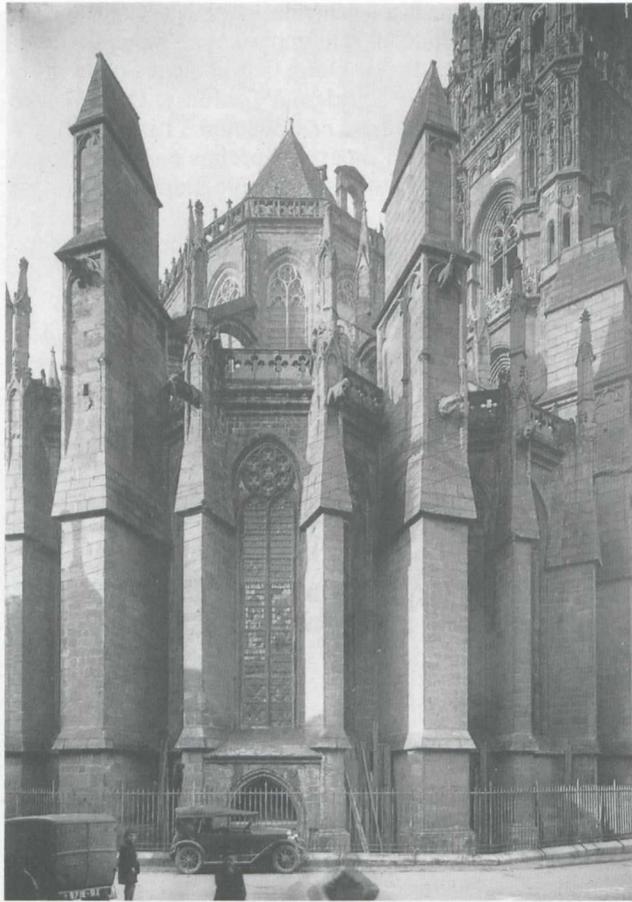


Fig. 9 - Rodez, cathédrale Notre-Dame, chapelles radiales, photographies anciennes. Photo Bildarchiv Foto Marbur).

prélats dans la construction d'une cathédrale ainsi qu'aux compétences de chaque partie dans ce domaine, les sources nous indiquent clairement que le financement des grandes cathédrales de Narbonne, Toulouse et Rodez est dû dans une grande mesure au clergé cathédral. Cela n'excluait pas de larges contributions de la part des paroisses, comme à Narbonne⁽²²⁾, ainsi que, bien entendu, de la part des fidèles, sous forme d'oblations et de legs testamentaires⁽²³⁾. Mais ces moyens passaient également à travers la fabrique de la cathédrale gérée uniquement par l'institution ecclésiastique concernée⁽²⁴⁾.

Étant donné cet engagement du clergé dans la construction des cathédrales, il convient de se demander si une éventuelle signification royaliste, exprimée par la typologie architecturale, aurait été adaptée aux fins politiques du clergé. Les évêques et les chapitres avaient largement contribué au rétablissement de l'orthodoxie pendant les guerres albigeoises, et ils avaient profité de la donation des biens confisqués aux hérétiques condamnés, ainsi que par la restitution des dîmes ecclésiastiques usurpées par des laïcs, ce qui pouvait équivaloir à des privilèges royaux⁽²⁵⁾. L'enrichissement subséquent est un trait caractéristique de l'histoire ecclésiastique du Languedoc au XIII^e siècle. Il est particulièrement manifeste pour le diocèse de Toulouse, qui, au début du XIII^e siècle, est présenté par un chroniqueur comme « *episcopatus mortuus* ». A la fin du même siècle cependant, ses revenus dépassent largement ceux de son église métropolitaine. Cette prospérité du clergé couvre la période du milieu

du XIII^e au milieu du siècle suivant. Puis, elle se voit diminuée par la fiscalité de la cour papale à Avignon⁽²⁶⁾ et par le déclin économique dû à la Peste Noire et aux conséquences de la Guerre de Cent Ans⁽²⁷⁾. La conjoncture économique des institutions cathédrales représente sans doute une condition importante à la mise en œuvre des grandes cathédrales pendant cette période⁽²⁸⁾, mais en est-elle la seule raison ?

Concernant le clergé, particulièrement son rôle politique, le traité de Meaux avait confirmé ses droits temporels, mais les avait doublé de certaines compétences royales. Ainsi, l'archevêque de Narbonne et l'évêque de Rodez sont des seigneurs temporels sur des parties importantes de leurs villes. Ils disposent d'importants droits de juridiction, comme celui de battre monnaie ou de lever certaines taxes. Cependant, ils doivent les partager avec d'autres seigneurs locaux, à Narbonne, avec le vicomte et l'abbé de Saint-Paul ou, à Rodez, avec le comte⁽²⁹⁾. Je rappelle dans ce contexte les nombreux conflits issus de ces rivalités, qui culminent pendant la deuxième moitié du XIII^e siècle⁽³⁰⁾. Une concurrence analogue se manifeste entre le clergé et l'administration royale. Un bon nombre de sources atteste la violation fréquente des privilèges et des biens du clergé par les officiers royaux⁽³¹⁾. La défense des libertés ecclésiastiques et la résistance contre les entreprises des officiers royaux avaient même provoqué le concile provincial de 1279, tenu à Béziers, dirigé par l'archevêque de Narbonne, Pierre de Montbrun et assisté par l'évêque de Toulouse, Bertrand de l'Île Jourdain⁽³²⁾. Les consuls de Narbonne se considèrent, dès la deuxième moitié du XIII^e siècle, comme sujets directs du roi, sans l'intermédiaire de l'archevêque⁽³³⁾. Dans certains domaines, la juridiction de l'archevêque est doublée de celle exercée au nom du roi⁽³⁴⁾. A Rodez, l'évêque sait mieux maintenir ses droits à l'égard de la cité : jusqu'au XIV^e siècle, c'est lui qui donne aux consuls les ordonnances concernant la police et la justice ou qui confirme privilèges et franchises de la cité⁽³⁵⁾.

Face à de telles oppositions entre pouvoir ecclésiastique et pouvoir royal, force est de conclure que le clergé cathédral restait un pouvoir autonome important, qu'il ne s'agissait pas de confondre avec une institution royale. Ainsi, il serait étonnant qu'une architecture issue de la pleine responsabilité du clergé ait principalement visé à démontrer la puissance du roi.

Le roi, lui, était présent dans des institutions administratives et juridiques bien distinctes, les sénéchaussées et baillages⁽³⁶⁾. Ce système administratif disposait de son propre « département » de constructions architecturales, avec ses propres maîtres d'œuvre, qui s'occupaient des routes, des ponts, des fortifications, des armes, etc. Pour la sénéchaussée de Toulouse, les noms de ces « maîtres des œuvres du roi » sont connus depuis 1287⁽³⁷⁾. Rien d'étonnant donc que les sources révèlent ces constructions militaires en étroit rapport avec le roi et son administration. Financées par la couronne, elles sont érigées par les architectes royaux⁽³⁸⁾ et elles adoptent souvent une disposition typique du Nord de la France. Le soi-disant château comtal de la Cité de Carcassonne, par exemple, connaît, autour de 1240, une reconstruction complète, certainement exécutée par l'administration royale. Sa nouvelle disposition sur un plan régulier, avec des tours rondes et un château comme portail principal, reprend un système cohérent d'architecture militaire, transmis du Nord de la France au Midi⁽³⁹⁾. L'autre exemple éminent d'une telle disposition typique du Nord est la nouvel-

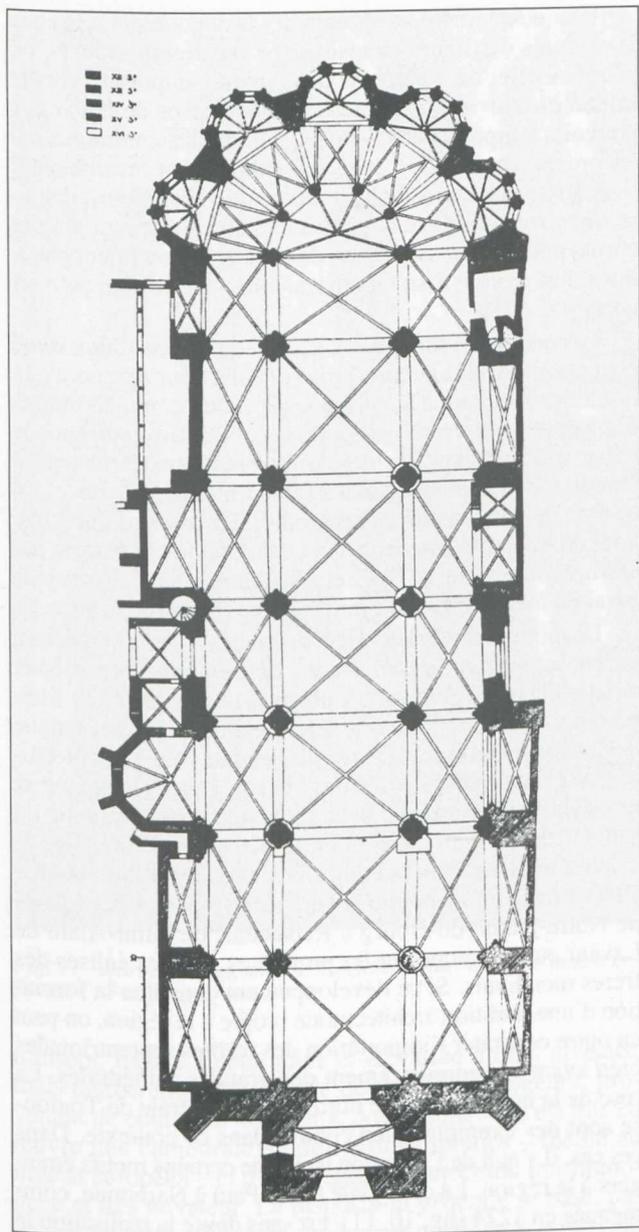


Fig. 10 - Narbonne, ancienne collégiale Saint-Paul. Plan d'après Congrès archéologique 1906.

de la ville d'Aigues-Mortes, commencée en 1242⁽⁴⁰⁾. Bien entendu, dans le domaine de l'architecture militaire on ne peut pas non plus parler d'un code stable et généralisé, applicable à des types architecturaux. Qui voudrait attribuer au château de Bertrand de Goth, le pape Clément V, à Villandraut un programme royaliste, même si sa disposition se réfère au modèle du Louvre de Philippe Auguste ?⁽⁴¹⁾

Les significations d'une œuvre architecturale se constituent en fonction du contexte immédiat dans lequel elle se présente. En conséquence, il convient de rejeter l'idée d'une signification royaliste, trop simplificatrice, comme intention majeure de la construction des grandes cathédrales du Midi. Il s'agit plutôt du symbole du clergé cathédral, autonome et puissant, obligé d'affirmer son autorité.

Repousser l'idée d'une iconographie royaliste ne peut certes pas dire rejeter le fait que les formes et la disposition des grandes cathédrales du Midi prennent leur source dans

celles du Nord de la France, même si l'on s'avère impossible d'identifier un édifice précis qui aurait servi comme modèle stylistique à ces monuments⁽⁴²⁾. Il s'agit plutôt d'une synthèse qui met délibérément en scène la volonté d'innover et de raffiner les formes du style rayonnant du milieu du XIII^e siècle. En ceci, le langage architectural s'oppose d'ailleurs aux tendances contemporaines du Nord de la France, où se manifeste, à partir des années 1260-1270, un esprit traditionaliste. La modernité des cathédrales de Narbonne et de Toulouse, comprise dans le sens d'un développement voulu et visible des formes, trouve un parallèle surtout hors du Nord de France, là où une tradition du langage gothique était moins bien enracinée, comme en Catalogne, en Angleterre et en Allemagne. Ajoutons un autre critère qui nous semble important pour comprendre le concept architectural des églises du Midi : la mise en scène de la hardiesse technique. Celle-ci se manifeste surtout dans des dimensions véritablement colossales, dans la sveltesse des éléments porteurs et dans une exécution technique dont la perfection stupéfiante devait s'apercevoir (fig. 5, 6, 8). Le raffinement des moulures et la substitution des surfaces de murs lisses par des réseaux de remplages aveugles viennent compléter cette impression d'élégance élaborée, précieuse et coûteuse.

La première réalisation de ce concept architectural élaboré et réfléchi, est sans doute la cathédrale de Narbonne, projetée avant 1271⁽⁴³⁾ déjà, suivie par celle de Toulouse, commencée vraisemblablement vers 1274 (44) (fig. 7) et par celle de Rodez, dont le chantier a débuté en 1276/77 (fig. 9). Il convient donc de considérer avant tout la cathédrale de Narbonne pour cerner les intentions d'où est issu un tel concept, astucieux et nouveau.

Depuis le XI^e siècle, l'archevêque de Narbonne se partageait la seigneurie temporelle de la ville avec le vicomte. Cette coseigneurie ne fut pas modifiée par le traité de Meaux en 1229. Ainsi, la rivalité de ces deux pouvoirs vit son apogée au cours des années suivantes en culminant vers la fin du XIII^e siècle⁽⁴⁵⁾. L'agrandissement du palais archiépiscopal à partir de la même époque répond, au moins partiellement, aux actions militaires menées par le vicomte contre l'archevêque et à ses fréquentes violations des droits archiépiscopaux. S'ajoute à la concurrence entre ces deux seigneurs principaux l'intervention d'un troisième seigneur féodal, l'abbé de Saint-Paul, jouissant de larges parties du bourg de Narbonne et disposant d'une majestueuse église à partir des années 1220.

Un autre pouvoir local institué manifestait ses prétentions avec vigueur, surtout à partir du milieu du XIII^e siècle : l'administration communale, le consulat, qui obtint des droits importants concernant la police de la ville, ainsi que le contrôle des portes et de l'enceinte urbaine. Se considérant directement soumis au roi, les consuls de la Cité refusent, à partir de 1279, de prêter serment devant l'archevêque⁽⁴⁶⁾. En fait, les consuls constituent un pouvoir économique autonome et très important, capable de conclure des contrats avec l'extérieur, sans en référer à leurs seigneurs directs. Dans notre contexte, les meilleures preuves de cette puissance des consuls face au clergé cathédral sont sans doute fournies par leur résistance, d'ailleurs couronnée de succès, contre la prolongation de la nef de la cathédrale au-delà de l'enceinte, au milieu du XIV^e siècle, ainsi que par leur cogestion de l'agencement du cloître, en 1361⁽⁴⁷⁾.

En somme, la puissance financière du clergé doit être relativisée par une perte de ses compétences dans la politique locale, à partir du milieu du XIII^e siècle environ.

Sur le plan ecclésiastique, on constate, à partir des années 1260, une rivalité entre les diocèses de Toulouse et de Narbonne. Le premier, jouissant d'un territoire beaucoup plus étendu que le dernier, connaît une apogée depuis le début du XIII^e siècle, à tel point qu'à la fin du siècle, les revenus toulousains dépassent largement ceux de son église métropolitaine de Narbonne⁽⁴⁸⁾. Cet essor est à la base des essais de découpage du territoire toulousain, dont la première initiative entreprise par Clément IV, ancien archevêque de Narbonne⁽⁴⁹⁾. D'autres indices témoignent des prétentions de Toulouse vis-à-vis de Narbonne, ainsi une campagne de calomnie, menée par l'archevêque de Narbonne, Maurin, l'évêque de Maguelone, Bérenger de Frédol et par le prévot du chapitre toulousain, Bertrand de l'Ile, contre l'évêque de Toulouse, Raymond de Falgar, en 1264⁽⁵⁰⁾. Citons enfin le refus du chapitre toulousain de se faire visiter par son métropolitain⁽⁵¹⁾. En ce qui concerne d'autres diocèses, il faut rappeler que la volonté de remplacer d'anciennes églises par de nouvelles se manifestait dans plusieurs diocèses en même temps que dans la métropolitaine de Narbonne. Il en est ainsi à Béziers, à Carcassonne et surtout en Guyenne : Bayonne, Dax, Bazas.

En plus de ces rivalités entre les églises cathédrales, les ordres mendiants menacent aussi l'autorité spirituelle et les revenus du clergé cathédral. On a connaissance de litiges entre le clergé narbonnais et les Cordeliers au sujet des sépultures en 1256 et en 1280⁽⁵²⁾. En 1260, le chapitre général des Franciscains à Narbonne met en évidence l'importance spirituelle des ordres mendiants.

Celle-ci se manifeste de façon encore plus nette à Toulouse. La ville est le berceau des Dominicains, qui jouent le premier rôle dans l'université et dans l'inquisition. A partir des années 1260, chaque ordre mendiant, Cordeliers, Dominicains, Augustins, Carmes, ainsi qu'une poignée d'autres ordres, disposent d'un établissement à Toulouse⁽⁵³⁾. Les ordres mettent à la disposition des fidèles d'innombrables chapelles privées jouxtant leurs églises conventuelles. Ces chapelles sont principalement fondées par des membres de la bourgeoisie – marchands, patriciens, fonctionnaires –, comme lieu de sépulture et pour y faire célébrer des messes privées dans un endroit individualisé et privilégié⁽⁵⁴⁾. L'affirmation du statut social des familles bourgeoises s'effectue de plus en plus par des fondations de messes-anniversaires dans de telles chapelles, voire par le financement de leur construction⁽⁵⁵⁾. Vers la fin du XIII^e siècle, Toulouse compte plus de cent chapelles privées fondées dans des couvents d'ordres mendiants. Le clergé cathédral réagit sur le plan juridique contre cette menace. Les chanoines de Toulouse se querellent avec chaque couvent d'ordre mendiant, entre 1250 et 1320 environ, au sujet des droits paroissiaux, de la construction des églises conventuelles et des sépultures⁽⁵⁶⁾. Sur le plan architectural, le clergé cathédral met en oeuvre une nouvelle église, susceptible de dépasser par son envergure les possibilités des ordres mendiants. D'ailleurs, ce n'est pas un hasard si, à Toulouse, l'activité du clergé cathédral se concentre, jusqu'au XIV^e siècle, sur l'édification de larges chapelles latérales, chacune de plan polygonal, avec de larges fenêtres à trois lancettes et pourvues d'une riche décoration en remplage aveugle (fig. 3).

Pour conclure l'énumération des facteurs historiques que je n'ai pas d'ailleurs exposés dans tous leurs aspects, on peut constater un changement social très important vers le milieu du XIII^e siècle, caractérisé par l'essor de nouveaux pouvoirs temporels et spirituels, comme les communes ou les ordres mendiants. Ces facteurs diminuent sensiblement l'ancienne puissance du haut clergé qui, néanmoins, dispose de moyens financiers suffisants pour réagir, entre autre chose, notamment sur le plan de l'architecture, pour consolider ainsi dans le tissu urbain son rang social et son pouvoir politique.

Le contexte historique et social tel qu'il vient d'être cerné peut nous fournir une trame plus détaillée pour répondre aux questions touchant à la chronologie et aux commanditaires des grandes œuvres. Ce contexte ne saurait expliquer le choix d'un langage architectural spécifique. Pour cela il convient de situer les grandes cathédrales dans le développement de l'architecture dans la Midi. Etant donné que l'histoire du gothique languedocien a été récemment étudiée par Durliat, Biget, Paul et Pradalier-Schlumberger⁽⁵⁷⁾, je me bornerai ici à en énoncer les traits les plus caractéristiques.

Le monument clef est sans doute la nef de la cathédrale de Toulouse (fig. 3 et 8), résultat de l'essor de l'épiscopat, qui dans le cours des conflits albigeois avait regagné de l'importance. Sa réalisation sous la forme d'une large nef unique devait forger un type très caractéristique pour l'architecture ecclésiastique du Midi qui vit son apogée aux XIV^e et XV^e siècles. Commencée pendant la deuxième décennie du XIII^e siècle, la construction de la nef toulousaine (fig. 8) s'étend d'après les recherches récentes, jusqu'aux années 1240. Le modèle sera immédiatement adopté par les églises de Notre-Dame-du-Bourg à Rabastens, de Saint-Alain de Lavaur etc. ainsi que par les premières grandes églises des frères mendiants. Si ce développement constitue la formation d'une tradition architecturale propre à la région, on peut en outre constater l'importation des formes septentrionales bien avant le commencement des grandes cathédrales. La rose de la nef et la fenêtre nord de la cathédrale de Toulouse sont des exemples bien connus dans ce contexte. Dans ces cas, il s'agit de l'adoption isolée de certains motifs étrangers à la région. La collégiale Saint-Paul à Narbonne, commencée en 1224 (fig. 10, 11), est sans doute la réalisation la plus ambitieuse, synthèse d'une multitude de motifs empruntés à plusieurs modèles. Cependant, on constate, même avant le milieu du siècle, l'importation d'un langage homogène gothique repris du Nord⁽⁵⁸⁾. Ainsi, le chevet de la cathédrale de Béziers ou l'église cistercienne du Vignogoul se réfèrent à l'architecture bourguignonne⁽⁵⁹⁾. Enfin, avec l'édification, vers les années 1260 de la chapelle Radulphe au sud du transept de Saint-Nazaire de Carcassonne et avec le baldaquin de la châsse de Saint-Sernin à Toulouse, le style rayonnant « pur » fait son entrée dans le Languedoc⁽⁶⁰⁾.

Le gothique local méridional avait donc atteint, à partir de la deuxième moitié du XIII^e siècle, un très haut niveau technique et esthétique, où les adaptations des langages septentrionaux constituaient une option importante. Il va de soi que, pour marquer son rang social élevé, le clergé cathédral ne pouvait que dépasser ce niveau architectural régional. Les cathédrales de Narbonne et de Toulouse sont en cela significatives. La première devait entrer en compétition avec l'architecture de la collégiale Saint-Paul, sorte de « cathédrale gothique », avec un déambulatoire à chapelles latérales,

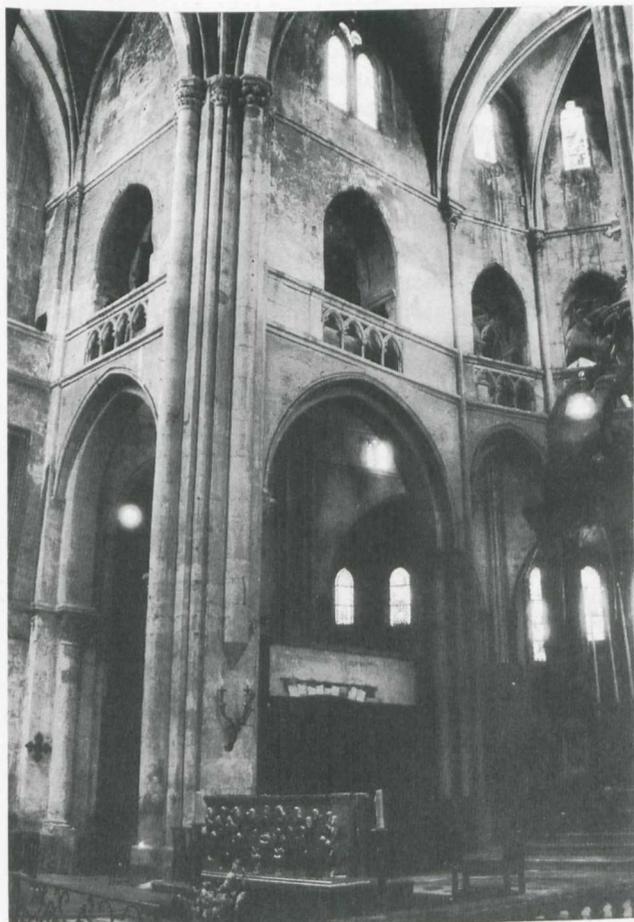


Fig. 11 - Narbonne, ancienne collégiale Saint-Paul, vue intérieure
Photo C. Freigang.

transept, façade à deux tours et élévation à trois niveaux, mais délibérément composée de détails hétérogènes, provenant de contextes différents. Avec Saint-Just, est mis en œuvre une cathédrale de dimensions inouïes – même au niveau européen – et d'un langage architectural très homogène et très novateur. La disposition générale se base, par contre, sur un modèle qui a une longue tradition, la cathédrale classique septentrionale. Ce concept architectural, né au XII^e siècle en Ile-de-France, avait gagné, à partir du milieu du XIII^e siècle, une renommée quasiment internationale. Il constituait, pour la première fois, un standard architectural accepté presque partout en Europe. Il suffit de rappeler les exemples des cathédrales de León, de Cologne, d'Upsala et de l'abbatiale de Westminster. S'ajoute donc aux critères de la perfection technique de la construction, de la hardiesse des dimensions et de la modernité du langage stylistique celui du standard international de la disposition générale. Ces arguments valent également pour le chevet de la cathédrale de Toulouse : l'achèvement de l'abbatiale de Saint-Sernin, vers le milieu du XIII^e siècle, ainsi que l'activité des Jacobins dans le domaine de l'architecture exigeaient, pour le chœur de la cathédrale, un concept susceptible de démontrer les plus hautes ambitions du clergé. On s'attaque donc à une imitation modernisée de l'église métropolitaine de Narbonne.

La qualité de la cathédrale classique du Nord comme formule d'une architecture noble et digne se trouve d'ailleurs

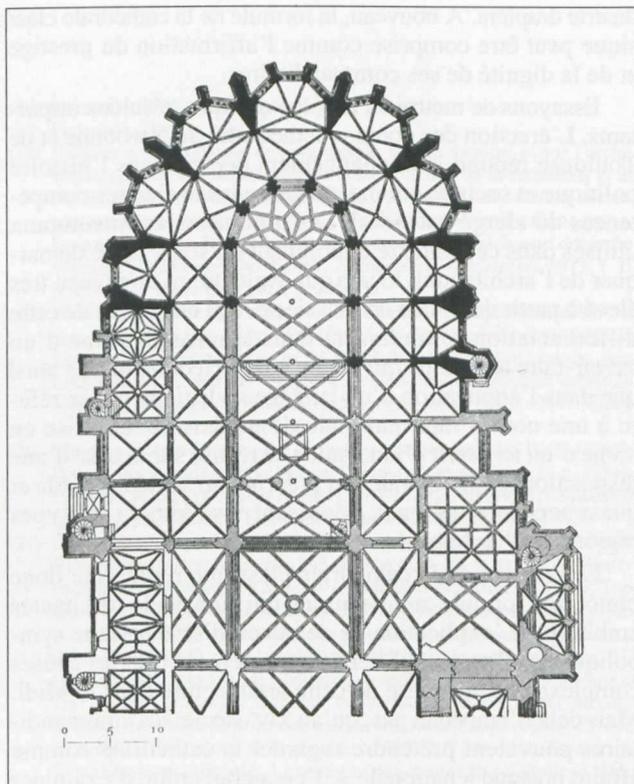


Fig. 12 - Prague, cathédrale Saint-Gui. Plan d'après Swoboda, *Gotik in Böhmen*, 1969.

confirmée par d'autres observations. Il est, par exemple, intéressant de constater que ce concept est réalisé surtout pour les cathédrales les plus riches de la région : les diocèses les plus prospères vers 1300 – Toulouse, Narbonne, Clermont-Ferrand, Limoges et Rodez⁽⁶¹⁾ – ont tous choisi pour leurs églises épiscopales le modèle de la cathédrale classique. Les autres diocèses, comme Elne, Albi, Carcassonne, Béziers et Saint-Bertrand-de-Comminges ont des cathédrales d'une moindre envergure.

Deuxième observation : Lorsque l'empereur Charles IV entreprend, à partir de 1344, la construction de la cathédrale métropolitaine de Prague, le maître d'œuvre responsable, Matthieu d'Arras, se fonde sur les plans des cathédrales de Narbonne et de Toulouse, spécifiques par le plan polygonal des chapelles latérales (fig. 2 à 4, 12). La raison de cette imitation n'est certainement pas la reprise inconsciente d'un élément méditerranéen à Prague. Il est, par contre, étonnant que Toulouse et Narbonne constituent, à cette époque, les églises métropolitaines françaises les plus récentes. C'est vraisemblablement ce standard d'architecture, alors d'actualité, qui est repris par l'empereur et son maître d'œuvre. Revenons, pour un troisième argument, dans le Midi : hors du cadre des églises épiscopales, le type de la cathédrale septentrionale est repris pour l'abbatiale de Valmagne et pour Saint-Martin à Limoux⁽⁶²⁾. La première est l'église du couvent cistercien le plus important de la région. La deuxième, a été – il est vrai – église cathédrale pendant quelques mois, en 1317/18. Mais Saint-Martin était essentiellement un projet communal. Pour comprendre sa disposition noble et ambitieuse, rappelons que Limoux jouissait, aux XIII^e et XIV^e siècles, d'une prospérité énorme, surtout à cause de l'in-

dustrie drapière. A nouveau, la formule de la cathédrale classique peut être comprise comme l'affirmation du prestige et de la dignité de ses commanditaires.

Essayons de mettre en lumière quelques résultats importants. L'érection des grandes cathédrales de Narbonne et de Toulouse répond à un changement décisif dans l'histoire politique et sociale, qui met en cause les anciennes compétences du clergé cathédral. Les arguments architecturaux utilisés dans ce contexte témoignent du souci de se démarquer de l'architecture locale qui avait atteint un niveau très élevé à partir du milieu du XIII^e siècle. Les caractères de cette différenciation se traduisent dans la mise en scène d'un savoir-faire technique qui atteint à la perfection ultime ainsi que dans l'application d'un langage stylistique qui se réfère à une notion internationale de modernité. La mise en scène d'un tel esprit d'innovation se réalise sur la base d'une disposition architecturale qui présente un standard noble et quasiment international, dépassant visiblement les types régionaux d'architecture.

Le concept de la cathédrale classique représente donc plutôt une formule architecturale qui signale de très hautes ambitions. L'explication de sa raison d'être par une symbolique royaliste simplifierait certainement trop les causes complexes de la genèse de cette architecture dans le Midi. Mais cela n'empêche pas, qu'au XIV^e siècle, les commanditaires pouvaient prétendre regarder la cathédrale comme affaire presque « nationale ». J'essaierai, enfin, d'examiner cet aspect à l'aide de la fameuse citation concernant les buts de la construction de la cathédrale de Narbonne, au milieu du XIV^e siècle⁽⁶³⁾. L'argument fait partie d'un procès survenu entre les consuls de la ville et le chapitre. La commune reproche au chapitre, entre autres faits, d'ériger avec la cathédrale de véritables fortifications qui pourraient menacer la sécurité de la ville. Les chanoines, conciliants, répondent qu'ils ne visent qu'à faire comme les autres, en imitant les églises nobles qui sont construites dans le royaume de France : *Intendit dictum capitulum facere et capellas noviter construendas et in faciendo imitare ecclesias nobiles et magnifice operatas et opera ecclesiarum que in regno francie construuntur et sunt in preterito Jam constructe et usum et consuetudinem et modum aliarum ecclesiarum observet vel observare velit in dicta fabrica construenda*⁽⁶⁴⁾. L'argument présente trois critères différents. Premièrement, la cathédrale vise à imiter les églises « nobles et majestueusement œuvrées ». Les chanoines font donc à la fois allusion à une hiérarchie architecturale – *ecclesias nobiles* – et à une qualité technique – *magnifice operatas*. Deuxièmement, ils ont l'intention de suivre les habitudes et les formes d'autres églises, de se conformer à un standard établi. Contrairement à leurs intentions initiales, lors du commencement de la cathédrale, il ne s'agit évidemment plus de moderniser, de dépasser la tradition, mais bien au contraire de s'intégrer à

un exemple connu. En effet, celui-ci est bien enraciné dans le passé : sont présentées comme modèles tant les églises en cours de construction que celles qui sont déjà terminées. En fait, il est curieux de constater qu'à cette époque, un traditionalisme délibéré se manifeste dans le développement de l'architecture française en général. La priorale de Saint-Louis à Poissy, vers 1300, la chapelle de Vincennes, dès 1379, ou la cathédrale d'Auch, commencée vers 1370, cherchent visiblement à rester fidèles aux concepts du XIII^e siècle. Le troisième argument des chanoines narbonnais concerne le cadre géographique : ils veulent imiter les églises du royaume de France – *in regno francie*. Ce terme désigne, à partir du début du XIII^e siècle, l'espace géographique du pouvoir politique et administratif du roi⁽⁶⁵⁾. Il ne se réfère ni à l'Île de France, comme au XII^e siècle encore, ni à un système féodal. Il est l'expression d'une unité géographique, qui est déjà proche de la définition de l'Etat moderne⁽⁶⁶⁾. Parallèlement, on trouve, à partir de la fin du XIII^e siècle les premiers indices d'une conscience nationale française, et ceci surtout dans le cadre du haut clergé. Ce sentiment d'une identité nationale chez les prélats a été engendré par la lutte du haut clergé français contre les privilèges accordés aux ordres mendiants et par les litiges autour des droits respectifs du pape et du roi sur le clergé français. Dès la fin du XIII^e siècle, les prélats rassemblés figurent dans les chartes en tant qu'*église gallicane*, associés au royaume⁽⁶⁷⁾. Cette volonté d'une unité nationale dans le cadre ecclésiastique est confirmée par un autre document narbonnais : en 1308, les chanoines décident de porter un habit liturgique uniforme, pour « être en conformité avec les autres églises du royaume de France »⁽⁶⁸⁾. Peu importe si les habits étaient, en effet, les mêmes dans tout le royaume, l'essentiel, c'est la nature de l'argument, qui fait entrer dans le discours un standard national.

Revenons au procès : la mention d'un standard national figure apparemment comme argument irréfutable. Cependant il est clairement de nature formelle. Le chapitre n'indique point des exemples concrets ou des écoles architecturales à suivre. L'argument serait d'une pareille efficacité pour n'importe quel type d'église. Le contexte de la citation montre que les chanoines ne répètent pas non plus le programme initial de la construction de Saint-Just. Au contraire, pour se défendre contre les consuls, le chapitre prétend, après coup, que leur église représente un standard national. C'est en fait la première source médiévale qui prouve qu'un concept architectural pouvait être lié à une connotation nationale. Cette interprétation de la cathédrale classique persistera au-delà des limites du moyen âge. La reconstruction de la cathédrale d'Orléans, au début du XVII^e siècle, le gothique retrouvé au XIX^e et enfin, l'interprétation de la cathédrale gothique au XX^e siècle, en sont les filiations les plus notables.

- NE, Edmond/DURAND, Ursin : *Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, col. 130sq (1265 ; confiscation par le roi d'une maison appartenant à l'archevêque de Narbonne) ; DEVIC/VAISETTE, t. V, col. 1583, n° CCXXXIV (1290 ; jouissance du chapitre dans ses territoires) ; n° CCXXXV (1290 ; rivalité de juridiction entre le roi et l'archevêque) ; n° CCXXXVIII (1290 ; rivalité de juridiction).
- (32) MANSI, Johannes Dominicus : *Sacrorum Conciliorum nova, et amplissima collectio*, ... t. 24, Rome 1767, col. 245sq ; DEVIC/VAISETTE, t. IV, p. 355.
- (33) Archives municipales de Narbonne, sér. AA 52 (1291), AA 34 (1301), AA 52 (1306), AA 20 (1320).
- (34) *Ibid.*, sér. AA 107, tV 52 (1301), sér. AA 55 (1306).
- (35) Archives municipales de Rodez, sér. AA 4 (1307), sér. BB 24, sér. CC 19 (1218 à 1301).
- (36) LOT, Ferdinand/FAWTIER, Robert : *Histoire des institutions françaises au Moyen Age*, t. II, Paris 1958, p. 140-158.
- (37) GILLES, Henri : Les maîtres des œuvres royales de la sénéchaussée de Toulouse au Moyen Age, *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France* 42/1978, p. 41-62.
- (38) Voir *Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France : Gard, Canton Aigues-Mortes*. Texte. Paris 1973, p. 34-38.
- (39) HÉLIOT, Pierre : *L'âge du château de Carcassonne*, Annales du Midi, 78/1966, p. 7-21. BRUAND, Yves : *La Cité de Carcassonne. La citadelle ou château comtal*. Congrès archéologique 131/1973, S. 516-532.
- (40) *Inventaire Aigues-Mortes* (voir n. 38).
- (41) CADIS, Louis : Le château de Villandraut, *Congrès archéologique*, 102/1939, p. 311-335 ; GARDELLES, Jacques : *Les châteaux du moyen âge dans la France du Sud-Ouest. La Gascogne anglaise de 1216 à 1327*. Genève 1972 [= Bibliothèque de la Société française d'archéologie, t. 3], p. 234sq.
- (42) Je m'abstiens ici de discuter la question de paternité des plans et de démontrer leur place dans l'histoire de l'architecture des grandes cathédrales languedociennes. Voir à ce propos FREIGANG, 1991 et 1992, p. 258-309.
- (43) FREIGANG, 1991, p. 276sq ; 1992, p. 34sq.
- (44) Pour une révision critique des sources de la cathédrale de Toulouse, voir FREIGANG, 1992, p. 125-134.
- (45) CARBONEL, Paul : *Histoire de Narbonne. Des origines à l'époque contemporaine*, Narbonne, 1954 ; CAILLE, 1972 (comme n. 29) ; CAILLE, 1973 (comme n. 29) ; CAILLE, 1990 (comme n. 29) ; RÉGNÉ (comme n. 30) ; DEVIC/VAISETTE (comme n. 14), t. VI, p. 824-827 ; p. 897 ; t. V, col. 1582, t. VII, p. 551, t. VIII, col. 1229-1232, p. 1708, t. X, pr., col. 211 ; Paris, BN, Coll. Doat, t. 49, f° 270r-280r, 376r-379r, t. 56, f° 116r-120r.
- (46) Pour l'histoire du consulat narbonnais voir AMOUROUX, CAILLE, 1972 ; MICHAUD, Jacques/CABANIS, André : *Histoire de Narbonne*. Toulouse 1981 : Sources importantes : Archives municipales de Narbonne, Sér. AA 99, f° 364r°, BB 76 ; DD 581 et 1881 ; EE 589 ; FF 527.
- (47) *Ibid.*, Sér. EE 2229 (17 oct. 1361).
- (48) BIGET, 1974, p. 153.
- (49) VIDAL, [Jean]-M[arie] : Les origines de la province ecclésiastique de Toulouse (1295-1318), *Annales du Midi* 15/1903, p. 289-328, 469-492 ; 16/1904, p. 5-30.
- (50) DEVIC/VAISETTE, t. VI, p. 877sq, t. VIII, col. 1505sq.
- (51) Archives départementales de la Haute-Garonne, 4 G 3 (CRESTY, Claude : *Répertoire des titres et documents concernant les biens et droits tant spirituels que temporels de l'illustre et vénérable Chapitre de l'église métropolitaine de Toulouse* ... 2 tomes, 1734-1737), t. I, f° 156r.
- (52) EMERY, Richard Wilder : *Heresy and Inquisition in Narbonne*. New York 1941 [= *Studies in History, Economics and Public Law*, t. 480], p. 123, n. 53 ; BN, Coll. Doat, t. 68, f° 81r ; Rocque, t. II, f° 74r.
- (53) EMERY, Richard Wilder : *The Friars in Medieval France. A Catalogue of French Mendicant Convents 1200-1550*. New York and London, 1962.
- (54) VICAIRE, Marie-Humbert : Le financement des Jacobins de Toulouse. Conditions spirituelles et sociales des constructions (1229-1340). *Cahiers de Fanjeaux*, 9/1974, p. 209-253 ; DOSSAT, Yves : Le couvent des Jacobins de Toulouse et son endettement en 1278, *Cahiers de Fanjeaux*, 9/1974, p. 255-272.
- (55) Voir par exemple le cas de Jean de Mantes, maître des œuvres royales (DURLIAT, Marcel : Les attributions de l'architecte à Toulouse au début du XIV^e siècle, *Pallas. Annales publiées par la faculté des lettres de Toulouse*, XI/1962, p. 205-212, en part. p. 205-209 ; réédité dans : *Monuments historiques*, XIV, 4/1968, p. 21-29 ; SAINT-MARTIN, [Charles?] de : Testament de Jean de Medunca. Maître des œuvres du roi dans la sénéchaussée de Toulouse et d'Albi (22 novembre 1316). *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, 2^e sér. 14/1886-89, p. 325-352) et du marchand Bruno Bruni (DOUAIS, Célestin : *Des fortunes commerciales à Toulouse et de la Topographie des églises et maisons religieuses de Toulouse* ... Paris 1894, *passim*).
- (56) LAHONDÈS, Jules de : *L'Eglise Saint-Étienne, cathédrale de Toulouse*. Toulouse 1890, p. 140 ; DOSSAT, Yves : Opposition des anciens ordres à l'installation des mendiants, *Cahiers de Fanjeaux*, 8/1973, p. 263-306 ; LESUR, Sabine : Le couvent des Grands Carmes de Toulouse au XIII^e siècle, *Cahiers de Fanjeaux*, 8/1973, p. 101-110.
- (57) DURLIAT 1973-74 ; BIGET, Jean Louis : L'architecture gothique du Midi toulousain, *Revue du Tarn*, 3^e sér. 1979, p. 501-544 ; BIGET, Jean-Louis/PRADALIER, Henri/PRADALIER-SCHLUMBERGER, Michèle : L'art cistercien dans le Midi toulousain, *Cahiers de Fanjeaux*, 21/1986, p. 313-370 ; PAUL, Vivian : The Beginnings of Gothic Architecture in Languedoc, *Art Bulletin*, 70/1988, p. 104 - 122.
- (58) FREIGANG, 1992, p. 227-233.
- (59) *Ibid.*, p. 223-227.
- (60) *Ibid.*, p. 235-238. J'exclus de cette énumération les exemples de l'église cistercienne de Valmagne et des anciennes cathédrales de Carcassonne et d'Agen, pour lesquelles une date postérieure aux grandes réalisations à Narbonne et à Toulouse est vraisemblable (voir *ibid.*, p. 320-345).
- (61) BIGET, 1974 p. 153.
- (62) FREIGANG, 1992, p. 323-330, 349-357.
- (63) SIGAL, Abbé Louis : Contribution à l'histoire de la cathédrale de Narbonne, *Bulletin de la Commission Archéologique de Narbonne*, 15/1921, p. 11-153 ; MÉLIN, Anna Isabelle : *Recherches sur le procès Consulat - Chapitre à Narbonne (1349 - 1354)*. Maîtrise dactyl. Montpellier s. d. (ca. 1985).
- (64) Procès, f° 79r
- (65) SCHNEIDMÜLLER, Bernd : *Nomen Patriae. Die Entstehung Frankreichs in der politischgeographischen Terminologie* (10.-13. Jh.), Sigmaringen 1987 <= *Nationes*, t. 7>
- (66) Voir p. ex. : GUÉNÉE, Bernard : La géographie administrative de la France à la fin du Moyen Age : élections et baillages, *Le Moyen Age. Revue d'histoire et de philologie*, t. 4/1961, p. 293-323. Espace et Etat dans la France du Bas Moyen Age, *Annales. Economies - Sociétés - Civilisations*, 23, 4/1968, p. 744-758. Y a-t-il un Etat des XIV^e et XV^e siècles ? Politique et Histoire au Moyen Age. Recueil d'articles ... Paris, 1981, p. 33-40. Les limites de la France, *ibid.*, p. 73-92. EHLERS, Joachim : Kontinuität und Tradition als Grundlage mittelalterlicher Nationsbildung in Frankreich. In : *Nationes*, t. 4, Sigmaringen 1983, p. 15-47. SPIEGEL, Gabrielle M. : *The Chronicle Tradition of Saint-Denis*. Brookline et Leiden 1978 <= *Medieval Classics : Texts and Studies*, t. 10>.
- (67) SCHELEYER, Kurt : *Anfänge des Gallikanismus im 13. Jahrhundert. Der Widerstand des französischen Klerus gegen die Privilegierung der Bettelorden*. Thèse Heidelberg 1937, en part. p. 90-106 ; DURAND/MARTÈNE, t. IV, col. 219.
- (68) ...*consuetudinem aliarum ecclesiarum Regni Francie conformantes...* : *Bullae et statuta pro ordinatione sanctae metropolitanae ac primatialis ecclesiae Narbonensis*. s. l. n. d. (entre 1703 et 1719, exemplaire à la Bibliothèque municipale de Toulouse), p. 78.